CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire
4 juin 2026, 16 h 30

Salle 3632
Pavillon Louis-Jacques-Casault

PROCÈS-VERBAL

Personnes présentes :

Bergeron, Cathia
Bergeron, Dean
Bourque, Vickie
Brouillet, Eugénie
Choquette, Claude
Côté, Alain
D'Amours, Sophie
Darveau, André
Dorval, Guy
Garon, Caroline
Gélineau, François
Hébert, Marie-Josée
Houde, Jean
Labelle, Bernard
Lacroix, René
Laflamme, Anne-Marie
Lamontagne, Marie
Lavallée, Diane
Levesque, Frédéric
Morency, Bernard
Morin, Paule-Anne
Ouellet, Michel
Pons, Frank
Roussin, Étienne
Saucier, Linda
Vaillancourt, Laurence

Personnes absentes :

Dallaire, Michel
Martin, Sabrina
Pérusse, Louis

1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, le président, Jean Houde, déclare la séance ordinaire du 4 juin 2026 ouverte à 16 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le point 23.1 « Projet de développement d'un Centre national de primatologie pour préparation aux pandémies (CNPPP) : approbation d'une avance de fonds remboursable par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) pour le passage du projet à l'étape de planification » est devancé au point 18.1.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-89

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2026, tel que modifié.

Déclaration des conflits d'intérêts des administratrices et administrateurs en lien avec les points à l'ordre du jour

Le président mentionne les noms des personnes qui ont un intérêt ou présentent un intérêt à l'égard des sujets inscrits à l'ordre du jour. Il fait également un appel à la déclaration des conflits d'intérêts à l'égard des sujets qui n'auraient pas été déclarés précédemment à la séance. Ces personnes seront invitées à se retirer lors des délibérations, le cas échéant.

3. Communications du président et de la rectrice

Le président cède la parole à la rectrice qui donne les informations suivantes :

Séance extraordinaire du Conseil universitaire : Le 1er juin, le Conseil universitaire a tenu une séance extraordinaire consacrée au budget 2026-2027 qui, dans un contexte de compression, a suscité des échanges constructifs et s'est conclue par un vote favorable portant sur sa réception et sur la transmission d'un avis au Conseil d'administration (CA). La rectrice tient à saluer le travail accompli ces derniers mois par le vice-recteur exécutif, la directrice du Service des finances ainsi que toute leur équipe. Une annonce concernant le budget sera diffusée à la communauté le 5 juin.

Collation des grades : Du 22 au 27 juin, dix cérémonies de collation des grades se tiendront au Centre des congrès de Québec, marquant l'édition 2026 avec un record de participation. La rectrice invite les membres du Conseil à y assister.

3.1 **Tableau de suivis du CA** (DA-2026-319)

Le plan de travail des activités récurrentes du CA est déposé à titre informatif.

3.2 **Plan de travail des activités récurrentes du CA** (DA-2026-320)

Le plan de travail des activités récurrentes du CA est déposé à titre informatif.

3.3 **Rapport d'activités de la rectrice** (DA-2026-321)

Le rapport d'activités de la rectrice est déposé à titre informatif.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2026

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-90

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2026.

5. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil d'administration pour la période du 1er au 31 mai 2026 (DA-2026-322)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-91

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif au Conseil d'administration pour la période du 1er au 31 mai 2026 inclusivement, tel qu'il figure au document DA-2026-322.

6. Rapport concernant les agrégations et titularisations au 1er juin 2026 (DA-2026-323)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-92

De recevoir le rapport du vice-recteur aux ressources humaines et aux finances sur les décisions qu'il a prises concernant les agrégations et les titularisations au 1er juin 2026, tel qu'il figure au document DA-2026-323.

7. Engagement du Conseil d'administration de l'Université Laval envers le ministère de l'Enseignement supérieur (DA-2026-324)

- **Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2025-2026 (règles budgétaires 4.1.8 et 4.1.11)**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-93

De transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur, d'ici le 30 juin 2026, un engagement du Conseil d'administration de l'Université Laval à fournir, dans l'éventualité où l'équilibre budgétaire ne serait pas atteint en 2025-2026, une liste de mesures mises en œuvre si un rétablissement est envisagé au cours de l'année suivante ou un plan de redressement si le rétablissement est prévu à plus long terme;

De transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur, dans les 60 jours suivant la transmission du Système d'information financière des universités (SIFU) pour l'exercice terminé le 30 avril 2026, et dans l'éventualité où l'équilibre budgétaire n'est pas atteint en 2025-2026, ces mesures ou ce plan de redressement; et

De transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur, d'ici le 31 octobre 2026, une lettre attestant du respect des conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure de l'Université Laval prévues à la règle budgétaire 4.1.11 pour l'année universitaire 2025-2026; cette lettre devra être accompagnée des renseignements et des documents requis pour l'application de la règle budgétaire 4.1.11 selon les modalités et les échéances indiquées par le ministère de l'Enseignement supérieur.

8. Assemblée générale des membres de l'Université Laval (EQ-2026-325)

- **Date**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-94

De fixer au 21 octobre 2026 la date de l'assemblée générale des membres de l'Université Laval, laquelle se tiendra, en formule comodale de 13 h 30 à 15 h 30 à l'amphithéâtre Hydro-Québec du pavillon Alphonse-Desjardins et via une plateforme virtuelle dont le lien de connexion sera transmis dans les jours précédant l'événement.

9. Rapports annuels 2025-2026 des comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval désignés par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 21 du Code civil du Québec (DA-2026-326)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-95

De recevoir les rapports annuels 2025-2026 des comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval désignés par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 21 du Code civil du Québec, tels qu'ils figurent au document DA-2026-326.

10. Comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval (CÉRUL) : dépôt du rapport d'activités pour l'année 2025-2026 (DA-2026-327)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-96

De recevoir le rapport d'activités 2025-2026 des comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval (CÉRUL), tel qu'il figure au document DA-2026-327.

11. Demande de reconduction de la désignation habilitant les comités d'éthique de la recherche de l'Université Laval à approuver les projets de recherche régis par l'article 21 du Code civil du Québec (DA-2026-328)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-97

D'accepter le dépôt du rapport de conformité de l'Université Laval et de ses annexes constituées des rapports de conformité des comités d'éthique de la recherche de l'Université Laval (CÉRUL) aux exigences ministérielles liées à la désignation en vertu de l'article 21 du Code civil du Québec en vue de la reconduction de la désignation des CÉRUL pour la période 2026-2031, tels qu'ils figurent au document DA-2026-328; et

D'autoriser le président du Conseil d'administration de l'Université Laval à signer le rapport de conformité de l'Université Laval 2026, ainsi que la lettre de demande de reconduction.

HUIS CLOS DE CONSENTEMENT

Démissions et nominations

12. Faculté des lettres et des sciences humaines

12.1 **Département de langues, linguistique et traduction : directrice** (DA-2026-329)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-98

De recevoir la démission de Véronique Nguyên-Duy à titre de directrice du Département de langues, linguistique et traduction de la Faculté des lettres et des sciences humaines, démission prenant effet le 2 juillet 2026.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-99

De nommer Johanna-Pascale Roy directrice du Département de langues, linguistique et traduction de la Faculté des lettres et des sciences humaines, pour un mandat de quatre (4) ans, soit du 2 juillet 2026 au 1er juillet 2030.

12.2 **Département des sciences historiques : direction par intérim** (DA-2026-330)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-100

De recevoir la démission de Paul-André Dubois à titre de directeur du Département des sciences historiques de la Faculté des lettres et des sciences humaines, démission ayant pris effet le 1er juin 2026.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-101

De nommer Pascale Fleury directrice par intérim du Département des sciences historiques de la Faculté des lettres et des sciences humaines, rétroactivement pour la période du 1er juin au 31 août 2026.

Nominations

13. Faculté des sciences et de génie

13.1 **Département d'informatique et de génie logiciel : directeur** (DA-2026-331)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-102

De nommer Béchir Ktari directeur du Département d'informatique et de génie logiciel de la Faculté des sciences et de génie, pour un mandat de quatre (4) ans, soit du 1er septembre 2026 au 31 août 2030.

13.2 **École d'actuariat : directeur** (DA-2026-332)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-103

De nommer de nouveau Ilie Radu Mitric directeur de l'École d'actuariat de la Faculté des sciences et de génie, pour un mandat de quatre (4) ans, soit du 1er septembre 2026 au 31 août 2030.

14. Faculté de médecine

14.1 **Département de médecine : directeur** (DA-2026-333)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-104

De nommer Nicolas Flamand directeur du Département de médecine de la Faculté de médecine, pour un mandat de quatre (4) ans, soit du 1er juillet 2026 au 30 juin 2030.

14.2 **Département de pédiatrie : directeur par intérim** (DA-2026-334)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-105

De prolonger le mandat intérimaire de Marc-André Dugas à titre de directeur du Département de pédiatrie de la Faculté de médecine, pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2026.

15. Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation

15.1 **Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation : directrice** (DA-2026-335)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-106

De nommer Laure Saulais directrice du Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, pour un mandat de quatre (4) ans, soit du 1er septembre 2026 au 31 août 2030.

16. Comité exécutif

16.1 **Membres du Conseil universitaire ou de l'une des commissions universitaires** (DA-2026-336)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-107

Sur recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique,

De nommer Micaël Carrier, stagiaire postdoctoral en Économie de la santé à la Faculté de médecine, et Stéphane Roche, professeur à la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique et directeur de l'Institut en environnement, développement et société, au Comité exécutif à titre de membres du Conseil universitaire ou de l'une des commissions universitaires pour un mandat de deux (2) ans, soit du 5 juin 2026 au 4 juin 2028; et

De nommer ces personnes à titre d'administrateurs au sens des Statuts, conformément à l'article 1 par. 2, dernier sous-alinéa des Statuts.

16.2 **Renouvellement de mandat** (EQ-2026-337)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-108

De nommer de nouveau Marie-Josée Hébert comme membre du Comité exécutif, pour un mandat de deux (2) ans, soit pour la période rétroactive du 18 avril 2026 au 17 avril 2028.

ORDRE DU JOUR COURANT

17. Découvrir l'Université (DA-2026-338)

- Préparation aux pandémies : expertise et infrastructures

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation est accompagnée de Frédéric Picard, vice-recteur adjoint aux services à la recherche, à la création et à l'innovation, pour répondre aux questions des membres, le cas échéant.

Elle présente le contenu du document « Préparation aux pandémies : expertise et infrastructures » : 1) la mise en contexte : des fondations à aujourd'hui; 2) une continuité dans le temps : chaires de recherche du Canada et chaire d'excellence en recherche du Canada; 3) des infrastructures à la fine pointe; 4) une nouvelle infrastructure nationale : Centre national de primatologie en préparation aux pandémies; 5) les partenaires industriels : accélérer le transfert et l'impact; 6) les retombées; 7) les défis à relever; 8) les opportunités; et 9) le rôle stratégique pour l'Université Laval (Université).

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) le rôle de l'Université Laval dans le développement et la gestion des brevets des chercheurs; 2) les équipements spécialisés des infrastructures de biosécurité (NC2 et NC3); 3) les répercussions des coupures prises par les États-Unis sur les centres de recherche de l'Université, en particulier en raison des collaborations et subventions impliquant des chercheuses et chercheurs américains; 4) le pouvoir d'attraction de l'Université sur les chercheuses et chercheurs américains, malgré le contexte actuel, grâce à la renommée internationale de ses centres de recherche; et 5) la force de l'Université Laval dans le domaine de la recherche en infectiologie.

18. Rapport du Comité des ressources immobilières et informationnelles du Conseil d'administration

La présidente du Comité des ressources immobilières et informationnelles (CRII) mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 28 mai.

L'un des sujets abordés lors de cette rencontre était le suivant; la suite du rapport du CRII sera présentée au point 24 de la présente séance :

18.1 **Projet de développement d'un Centre national de primatologie pour préparation aux pandémies (CNPPP) : approbation d'une avance de fonds remboursable par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) pour le passage du projet à l'étape de planification** (DA-2026-339)

La présidente du comité rappelle que le CA, à sa séance du 27 novembre 2024, a autorisé le versement au Service des immeubles d'une avance de fonds de 1,07 M$ pour exécuter les études et le programme fonctionnel et technique (PFT) du projet, sous réserve d'un engagement de la FCI à rembourser cette avance. Depuis, la FCI a remboursé à l'Université Laval cette somme.

Conformément à l'échéancier prévu, le Service des immeubles entend maintenant retenir les services professionnels de firmes spécialisées des domaines concernés afin de réaliser l'étape de planification, qui consistera à la tenue de divers ateliers permettant la précision des besoins fonctionnels et techniques établis à l'étape d'initiation et à la préparation des plans et devis requis pour les travaux de construction.

L'estimation budgétaire globale du projet totalise 72,25 M$, dont 66,69 M$ sont dédiés à la construction du bâtiment et 5,56 M$ serviront à l'acquisition des équipements. Le moratoire sur la reproduction des primates non-humains (PNH) en captivité, mis en place par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), constitue une contrainte à l'avancement du projet. Or, des démarches en cours par le vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI) laissent entrevoir un dénouement positif à court terme

permettant d'obtenir le financement par la FCI nécessaire pour entreprendre la prochaine étape de planification. Dans le cadre de ces démarches, le VRRCI vise également à obtenir un engagement de l'ACIA à accompagner l'Université dans l'élaboration des protocoles nécessaires à la reproduction des PNH (présentement inexistants au Canada).

Les risques associés à l'appel d'offres correspondent aux risques habituels, lesquels sont d'ailleurs atténués par le choix d'un mode d'évaluation des soumissions axé uniquement sur la qualité; ce volet étant particulièrement stratégique dans le cadre du dossier. Par ailleurs, un autre risque important concerne l'acceptabilité sociale, risque qu'il faudra adresser avec diligence.

Une avance de fonds de 5,8 M$ est requise pour couvrir les coûts liés à l'étape de planification et procéder à l'adjudication des contrats aux firmes qui seront retenues. La présente approbation est donnée, sous réserve de la réception d'un engagement de la part de la FCI de rembourser ces coûts, en attendant la signature finale de l'entente de contribution financière pour l'ensemble du projet.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) la superficie totale brute requise réduite à 4 000 m^2, malgré des besoins d'environ 8 500 m^2 exprimés par les personnes consultées initialement, tout en maintenant la subvention à 72,25 M$; 2) la comparaison, avec le projet de développement de l'installation souveraine de calcul informatique de pointe, des coûts de construction, de l'utilisation des espaces et de la superficie totale brute requise de cette infrastructure; et 3) les prochaines étapes du projet de développement du CNPPP.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-109

Considérant les recommandations du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

D'autoriser, conformément aux modalités du Cadre de gestion des ressources immobilières, le passage du projet Centre national de primatologie pour préparation aux pandémies (CNPPP) à la phase de planification;

D'autoriser le versement au Service des immeubles d'une avance de fonds de 5,8 M$ pour exécuter les études complémentaires et les plans et devis du projet, sous réserve d'un engagement de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) à rembourser cette avance;

D'autoriser la publication au Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec de trois appels d'offres pour services professionnels en architecture et ingénierie concernant la construction d'un Centre national de primatologie pour préparation aux pandémies;

De conclure, sous réserve du respect du budget alloué, trois contrats distincts selon le mode d'adjudication de la note finale la plus élevée à la suite de l'évaluation qualitative des offres de services; et

De désigner la directrice adjointe — approvisionnement du Service des finances et la directrice du Service des finances comme signataires de tous les documents relatifs à ces contrats et les autoriser à y apporter, le cas échéant, toute modification mineure dans l'intérêt fondamental de l'institution et dans le respect des dispositions de l'article 6.5 de la Politique sur les activités d'approvisionnement et la gestion des contrats.

19. Présentation du Plan de travail relatif aux priorités institutionnelles pour l'année 2026 (DA-2026-340)

Le vice-recteur exécutif est accompagné de Marielle Lapointe, vice-rectrice adjointe à l'exécutif et à l'administration, pour répondre aux questions des membres, le cas échéant.

Le présent plan de travail vise à structurer l'avancement des travaux associés aux priorités institutionnelles pour l'année 2026, telles qu'identifiées par le CA et ses comités. Plus spécifiquement, il vise à assurer un suivi des travaux d'analyse et à soutenir la formulation d'orientations et d'actions, ainsi que l'identification des impacts institutionnels anticipés en réponse aux priorités.

Le président du Conseil présente les étapes menant au dépôt final du rapport au CA, prévu en décembre prochain.

Les questions des membres portent sur : 1) le calendrier des étapes prévues; et 2) l'harmonisation du plan de travail avec la prochaine direction de l'Université.

20. Rapport du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques du Conseil d'administration

Le président du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques (CAGIR) mentionne qu'une rencontre extraordinaire du comité a eu lieu le 27 mai.

Les sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

20.1 Gestion intégrée des risques : Portrait organisationnel de risques – Printemps 2026 (DA-2026-341)

Le président du CAGIR est accompagné de Marie-Geneviève Latour, personne conseillère en gestion intégrée des risques, afin de présenter le point et répondre aux questions des membres, le cas échéant.

Elle fait l'état de l'évolution des risques depuis le dernier portrait (automne 2025). Aucun nouveau risque n'a été identifié, les 15 risques existants sont demeurés inchangés. Elle attire l'attention des membres sur trois éléments clés qui sont ressortis au cours des six derniers mois : 1) la matérialisation du risque de déséquilibre financier; 2) l'augmentation de l'incapacité à suivre l'évolution rapide et constante du numérique; et 3) l'augmentation de l'écart d'adaptation face à l'offre de formation évolutive et concurrentielle.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) les niveaux de risque et les mesures d'atténuation associés à la vétusté du parc immobilier; 2) le bilan des actifs non reconnus prévu en septembre; 3) le risque financier institutionnel; 4) le risque lié à la capacité de l'organisation, en matière de ressources humaines, à livrer les résultats attendus, tant actuels qu'à venir; et 5) la position actuelle de l'Université face aux risques majeurs de cybersécurité associés au modèle Mythos d'Anthropic.

Le président du CAGIR souligne l'excellence du travail réalisé jusqu'à maintenant en ce qui a trait à l'exercice de gestion des risques, à la qualité des discussions, à la prise de conscience des risques et à la pertinence des actions entreprises. Il souligne également la collaboration de la personne conseillère en gestion intégrée des risques avec les différentes équipes, marquant un progrès considérable.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-110

Considérant la recommandation du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques,

De recevoir le Portrait organisationnel de risques - printemps 2026, tel qu'il figure au document DA-2026-341.

20.2 Plan des travaux d'audit interne 2026-2027

Le plan des travaux du Bureau de l'audit interne pour 2026-2027 a été approuvé par le CAGIR. Il a été transmis, par la suite, à la rectrice, à la direction ainsi qu'aux présidentes et présidents des divers comités du CA. Il comporte des missions en lien avec :

- La conservation et la destruction de renseignements personnels
- La qualité de l'information supportant la gouvernance des grands projets institutionnels
- Les processus de gestion de la recherche
- Les travaux de l'équipe en efficacité organisationnelle
- Les défis financiers de la Faculté de médecine

Cette dernière mission fait suite à une demande de la doyenne et vise à identifier et apprécier : 1) les causes des déficits; 2) la soutenabilité de la trajectoire financière projetée; 3) la pertinence et l'efficacité des mesures de redressements mises en œuvre ou envisagées; et 4) les autres possibilités de redressement.

20.3 **Mise à jour des résultats 2025-2026 des fonds de fonctionnement et d'immobilisations, et budget 2026-2027**

Les plus récentes projections financières du fonds de fonctionnement pour l'année 2025-2026 ainsi qu'un sommaire explicatif du solde du fonds des immobilisations ont été revus. Le budget 2026-2027 a également été examiné pour l'ensemble des fonds de l'Université et sera présenté pour adoption finale au prochain point à l'ordre du jour.

20.4 **Stratégie d'amélioration des délais du processus de fermeture des livres comptables en réponse à l'observation de l'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT)**

La directrice du Service des finances a présenté une mise à jour de la stratégie d'amélioration des délais du processus de fermeture des livres comptables en réponse à l'observation de l'auditeur indépendant RCGT lors de la planification de son audit pour l'année 2025-2026. Les membres du CAGIR se sont dit satisfaits. Des mesures très concrètes ont été mises en place pour améliorer le processus de fin d'exercice pour 2025-2026. Il a été convenu d'en évaluer l'efficacité en septembre prochain, en collaboration avec l'auditeur indépendant, afin de s'assurer que l'ensemble de ses commentaires a été pris en compte.

20.5 **Priorité 2026 du CAGIR - suivi : Améliorations des processus et outils utilisés pour le suivi du budget du fonds de fonctionnement**

La directrice du Service des finances a présenté, comme à chaque rencontre, un suivi des progrès liés à la priorité 2026 du CAGIR, soit les améliorations des processus et outils utilisés pour le suivi du budget du fonds de fonctionnement. Par ailleurs, l'auditrice interne collaborera avec la directrice dans le cadre d'un mandat-conseil pour l'assister dans leur mise en place.

La question d'un membre porte sur l'autorisation du mandat-conseil par le CAGIR.

20.6 **Cadre de gestion des ressources financières**

Le projet de Cadre de gestion des ressources financières de l'Université Laval a été revu. L'objectif est de finaliser ce texte et de le présenter au CA pour adoption à l'automne.

21. Budget 2026-2027 : approbation (DA-2026-342)

- Avis du Conseil universitaire et recommandation du Comité exécutif

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances est accompagné de la directrice du Service des finances, pour présenter le point et répondre aux questions des membres, le cas échéant.

La directrice indique que les orientations et paramètres budgétaires provisoires approuvés par le CA à sa séance de février dernier, qui étaient prudents et réalistes, compte tenu du contexte d'incertitude, présentent peu d'écarts avec les règles provisoires déposées par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), à l'exception de subventions à des fins spécifiques qui ont été reconduites pour une année supplémentaire. Globalement, les revenus de subventions additionnelles de 8,1 M$ sont essentiellement composés de subventions spécifiques pour lesquelles des activités précises doivent être réalisées et qui ne peuvent être utilisées à d'autres fins. Quant au programme EVO, l'information transmise par le gestionnaire du projet fait état d'un besoin de 1,2 M$ pour soutenir l'équipe au cours de la prochaine année financière. Ces dépenses de programme sont, quant à elles, financées par la réserve pour projet spécifique EVO. Ces informations n'étaient pas disponibles au moment de produire le budget provisoire.

Le président du CAGIR conclut en se référant au sommaire exécutif du budget 2026-2027 afin de présenter les défis auxquels l'Université est confrontée au cours des prochaines années ainsi que des pistes de solutions

proposées pour y répondre. Les membres du CAGIR sont satisfaits du plan de travail proposé par le Service des finances.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-111

Considérant l'avis favorable du Conseil universitaire et considérant la recommandation du Comité exécutif,

D'adopter le Budget 2026-2027 de l'Université Laval, tel qu'il figure au document DA-2026-342.

22. Règlement sur les frais d'admission et d'inscription : indexation des frais d'analyse du dossier et modifications au Règlement sur les frais d'admission et d'inscription (DA-2026-343)

- **Autorisation**

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances indique qu'il s'agit d'autoriser l'indexation des frais d'analyse du dossier d'admission de 3 %, ce qui porterait le montant à 104,53$ et à 24,16 $ pour un changement de programme ou une réouverture de dossier à partir du 1er septembre 2026, en vue de l'admission à la session d'hiver 2027. Ces frais s'appliquent au dépôt d'une demande d'admission à un programme, au cours du cycle préuniversitaire (cours compensateurs), aux études libres et comme auditeur (article 3.1).

Ce nouveau tarif est inférieur à celui de 2025-2026 pour des universités de taille comparable, soit l'Université de Montréal (126,4 $ pour deux choix de programme), l'Université McGill (136,08 $), l'Université de Sherbrooke (106 $) et l'Université du Québec à Montréal (117 $ pour les candidats canadiens ou 155 $ pour les candidats internationaux). Il est toutefois supérieur à celui de l'Université Concordia (100 $).

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-112

D'autoriser l'indexation, à partir du 1er septembre 2026, des frais d'analyse de dossier à 104,53 $ pour une demande d'admission à un programme, à des activités de cycle préuniversitaire, aux études libres et à 24,16 $ pour un changement de programme ou une réouverture de dossier, à compter de la session d'hiver 2027; et

D'apporter les modifications requises aux articles 3.1 et 3.4 du Règlement sur les frais d'admission et d'inscription, telles qu'elles figurent au document DA-2026-343.

23. Plan institutionnel ULaval 2023-2028 – Présentation des indicateurs des conditions de succès pour l'année 2025-2026 (DA-2026-344)

Le vice-recteur exécutif rappelle qu'un état d'avancement du plan d'action a été présenté lors du dépôt du bilan mi-parcours à la séance du CA du 25 mars 2026. À cette présente séance, il rend compte de l'évolution des indicateurs permettant de mesurer l'impact des actions posées. Ces indicateurs sont associés aux six conditions de succès : être une université plus innovante, agile et proactive, partenariale et interdisciplinaire, citoyenne et engagée, inclusive et diversifiée, ainsi que davantage internationale. Les projets des six chantiers transformateurs et des grandes actions ont permis une évolution positive de 50 % des indicateurs; 33 % sont demeurés stables et 17 % ont connu une légère baisse.

La question d'un membre porte sur la comparaison des indicateurs par rapport aux objectifs à atteindre.

24. Rapport du Comité des ressources immobilières et informationnelles du Conseil d'administration

En plus du point 18.1 et du dossier du tramway, qui fera l'objet d'une présentation à l'ensemble des membres du CA en septembre prochain, les autres sujets abordés lors de la rencontre du 28 mai sont les suivants :

24.1 **Politique sur les investissements immobiliers** (DA-2026-345)

La présidente indique que depuis 8 ans déjà, le CRII assure, avec le CA, la gouvernance du parc immobilier de l'Université. Au départ, un cadre de gestion des ressources immobilières a été élaboré et celui-ci a été mis à jour depuis. Toutefois, un élément clé faisait défaut pour compléter l'ensemble des outils soutenant une gouvernance saine des ressources immobilières. C'est dans cette optique que la Politique sur les investissements immobiliers (Politique) a été élaborée.

Cette proposition a été révisée par les membres du CRII et ils ont également abordé le processus de consultation et de discussion ayant mené à son élaboration, avec les principaux intervenants en immobilier. Cette politique sera appelée à évoluer au cours des prochaines années, particulièrement dans le cadre des orientations et de l'évolution de la gouvernance en matière de gestion financière, afin d'assurer la cohérence d'ensemble.

Au cours de l'automne 2026 suivront une politique portant sur le financement du maintien des actifs immobiliers non reconnus ainsi que le Plan d'investissement immobiliers 2026-2036, découlant directement des orientations et mécanismes de priorisation prévus à la présente Politique.

Les questions des membres portent sur : 1) le critère de priorisation lié à la réputation institutionnelle; 2) les ressources humaines nécessaires à la réalisation des projets immobiliers; et 3) l'annonce récente du gouvernement fédéral quant à des fonds disponibles pour les cégeps et les universités.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-113

Considérant la recommandation du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

D'adopter la Politique sur les investissements immobiliers de l'Université Laval, telle qu'elle figure au document DA-2026-345.

24.2 **Projet de rénovation de l'aréna, de modernisation de l'éclairage de la piscine et de l'amphithéâtre-gymnase du Pavillon de l'éducation physique et des sports (PEPS) – Demande de subventions dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) : acceptation de principe et financement** (DA-2026-346)

La présidente du CRII mentionne qu'en 2013, le projet d'agrandissement du PEPS, construit en 1975, voyait le jour s'appuyant principalement sur la construction et l'agrandissement du centre sportif par l'addition d'un amphithéâtre, d'une piscine olympique et de nouvelles salles d'entraînement. Le présent projet de rénovation vise la rénovation des glaces et vestiaires de l'aréna, et la modernisation de l'éclairage de la piscine et de l'amphithéâtre-gymnase du PEPS.

Pour réaliser ce projet, l'Université souhaite profiter du PAFIRSPA mis sur pied par le ministère de l'Éducation. Ce programme est structuré autour de cinq appels à projets, dont le premier a été lancé en 2023. En 2026, le 2e appel à projets a été lancé avec une enveloppe totale de 300 M$ pour des projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air.

Les coûts de projet sont préliminairement estimés à 13,712 M$, répartis comme suit : 1) 8,46 M$ subventionnés par le PAFIRSPA (66 % des coûts); 2) 200 k$ provenant des sommes allouées au maintien d'actifs du MES pour la portion d'espaces reconnus; et 3) 5,06 M$ financés par le Service des activités sportives (SAS).

La présente demande vise à obtenir l'autorisation de procéder au dépôt d'une demande de subvention. Toutefois, il est impératif qu'une projection financière soit faite pour rassurer le CA quant à la viabilité financière du SAS.

Les questions des membres portent sur : 1) le sort de ces actifs en l'absence de financement du PAFIRSPA et les chances de ne pas obtenir ce financement; et 2) la présence d'amiante dans les composantes du PEPS.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-114

Considérant les recommandations du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

D'autoriser la présentation des projets de rénovation des glaces et vestiaires de l'aréna et de modernisation de l'éclairage de la piscine et de l'amphithéâtre-gymnase du PEPS au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

D'engager l'Université Laval, par le biais du Service des activités sportives, à payer sa part des coûts admissibles desdits projets et à payer les coûts d'exploitation continue de ces derniers, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant d'obtenir une lettre d'annonce du ministère de l'Éducation;

De désigner la directrice du Service des immeubles comme personne autorisée à agir en son nom dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

D'autoriser la directrice du Service des immeubles à signer, pour et au nom de l'Université Laval, les demandes de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air du ministère de l'Éducation et toute documentation afférente aux projets susmentionnés;

D'autoriser, conformément aux modalités du Cadre de gestion des ressources immobilières et conditionnellement à l'obtention du financement requis dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, le passage du projet de rénovation des glaces et vestiaires de l'aréna à la phase d'initiation;

D'autoriser l'octroi d'une avance de fonds d'un montant maximum de 4,0 M$, sous la responsabilité administrative du Service des immeubles, pour la réalisation du projet de rénovation de l'aréna, de modernisation de l'éclairage de la piscine et de l'amphithéâtre-gymnase du PEPS et devant être remboursée par le Service des activités sportives en capital et intérêts sur une période d'un maximum de 20 ans à un taux d'intérêt sujet aux conditions du marché; et

D'autoriser, conditionnellement à l'obtention du financement requis dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, le financement de la phase d'initiation du projet de rénovation des glaces et vestiaires de l'aréna à la hauteur de 200 k$ provenant de l'avance de fonds susmentionnée.

24.3 **Déclaration de conformité aux redditions de comptes gouvernementales en matière de ressources informationnelles**

La déclaration de conformité aux redditions de compte gouvernementales en matière de ressources informationnelles a été déposée. Cette déclaration annuelle regroupe l'information sur l'ensemble des rapports devant être déposés au gouvernement. Les membres du CRII se sont déclarés satisfaits.

24.4 **État de l'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives - Rapports d'audit : La gestion de l'identité et des accès (GIA) et Le cadre de gestion des technologies de l'information**

- Rapport d'audit – La gestion de l'identité et des accès (GIA), déposé en 2022-2023 : Les travaux progressent très bien et le nouveau système de GIA est désormais en place; le déploiement des processus associés est également amorcé. La charge de travail est toutefois très importante et entraînera de nombreuses demandes de changement auprès de tous les gestionnaires impliqués. Les actions se termineront en avril 2027 tel que prévu.
- Rapport d'audit – Le cadre de gestion des technologies de l'information, déposé en 2024 : Les travaux sont avancés. Ce rapport a mené à l'élaboration du Cadre de gouvernance des technologies de l'information, conforme à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, permettant notamment d'assurer un arrimage adéquat entre l'ensemble des acteurs concernés. La création du Bureau du dirigeant de l'information en février 2026 découle de ces travaux, lesquels se concluront à l'automne 2026 par le dépôt du cadre de gouvernance auprès des instances.

24.5 **Suivis des risques au Service des immeubles**

Un portrait plus détaillé des risques, comparativement à celui présenté lors de la dernière séance du CA, a été partagé. Il vient appuyer l'importance accordée à la préservation de la capacité actuelle de réalisation du Service des immeubles.

24.6 **Suivis des investissements immobiliers 2025-2026 au 31 mars 2026**

Le rapport de suivi des investissements immobiliers 2025-2026 au 31 mars 2026 a été déposé, tel que requis par le MES pour les sommes allouées, qui doivent être non seulement engagées, mais dépensées. Sur un budget alloué de 40,1 M$, un montant de 38,5 M$ a été dépensé. Les membres du CRII se sont déclarés satisfaits des travaux qui ont été faits et du respect du budget alloué.

24.7 **Reddition de comptes annuelle des approbations d'investissements des projets immobiliers de moins de 8 M$ pour l'année 2025-2026**

En respect du Cadre de gestion des ressources immobilières, la reddition de comptes annuelle pour les approbations d'investissement des projets immobiliers de moins de 8 M$ pour l'année 2025-2026 a été déposée aux membres, qui se sont déclarés satisfaits.

25. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration

La présidente du Comité de gouvernance et d'éthique (CGE) mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 19 mai.

Les sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

25.1 **Mandats des comités du Conseil d'administration : révision annuelle** (DA-2026-347)

Les ajustements proposés aux mandats, de portée limitée, visent principalement à actualiser et clarifier les mandats existants, sans en modifier substantiellement le contenu. Quelques modifications plus ciblées ont néanmoins été apportées à certains comités.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-115

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique,

D'adopter les mandats révisés des comités du Conseil d'administration de l'Université Laval, soit le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité des ressources immobilières et informationnelles, le Comité d'audit et de gestion intégrée des risques, le Comité des ressources humaines et le Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées, tels qu'ils figurent au document DA-2026-347.

25.2 **Compétences recherchées pour le Conseil d'administration : mise à jour annuelle** (DA-2026-348)

Une analyse des compétences actuelles recommande d'en retirer quatre, soit : 1) Développement économique; 2) Innovation, performance et optimisation; 3) Mobilisation des connaissances; et 4) Valorisation de la recherche. Elle propose également de remplacer « Développement durable » par « Responsabilité sociale et environnementale » et de bonifier celle liée aux ressources humaines en y ajoutant les régimes de retraite et celle liée aux technologies de l'information en y ajoutant l'intelligence artificielle (IA).

La question d'un membre porte sur l'emplacement de la compétence « Placements et investissements » parmi les compétences recherchées identifiées.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-116

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique,

D'adopter les modifications apportées à la matrice des compétences des membres du Conseil d'administration, telles qu'elles figurent au document DA-2026-348.

25.3 **Résultats du questionnaire d'évaluation du Conseil d'administration et de ses comités 2026** (DA-2026-349)

La satisfaction demeure élevée et stable, avec un rôle accru des comités en amont, malgré des enjeux persistants liés aux délais, au volume et aux modifications des documents, ainsi que des perceptions partagées quant à la durée des rencontres.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) la transmission des évaluations des comités à chacune des présidentes et chacun des présidents; et 2) l'interprétation des réponses obtenues aux questions 4 et 6, ainsi que la revue de ces questions l'an prochain afin de les rendre plus claires ou d'en préciser la portée, notamment pour mieux refléter les enjeux et la complexité propres à l'Université.

25.4 **Gouvernance de l'intelligence artificielle**

À la suite de la présentation sur l'IA lors de la dernière séance du CA, au cours de laquelle la tenue d'ateliers à l'automne a été mentionnée, les membres du CGE reprendront les échanges afin de vérifier si leurs préoccupations concernant les fonctions administratives liées aux ressources humaines, à l'enseignement et à la recherche ont été prises en compte.

25.5 **Course au rectorat**

- Rappel de la procédure : Un rappel du processus d'élection au rectorat et des principales échéances à venir a été présenté, incluant le rôle du comité des candidatures, le calendrier et les modalités du processus, ainsi que l'importance d'une communication structurée et d'une préparation rigoureuse.
- Règles de conduite à l'intention des candidats et candidates et Directive éditoriale de ULaval nouvelles, du site ulaval.ca et des médias sociaux institutionnels : Au moins six mois avant la fin du mandat de la rectrice, le CA doit adopter des règles de conduite et un cadre lié aux services offerts par l'Université Laval

en matière de communications aux candidates et candidats. Ces deux documents sont actuellement en cours de révision et doivent être de nouveau présentés au CGE avant leur adoption prévue à l'automne.

– Cadre de compétences : Conformément à l'article 99 des Statuts, le CA doit, pour la première fois, déterminer un cadre des compétences recherchées dans le but de les communiquer à la communauté universitaire. Ce cadre, à caractère indicatif et non décisionnel, vise à orienter les candidatures, éclairer le collège électoral et préciser les attentes liées à la fonction de rectrice ou de recteur. Il sera élaboré en vue d'un dépôt à l'automne et fera l'objet d'une diffusion accompagnée par des initiatives de communication permettant d'en clarifier la portée et les limites.
– Processus de transition – suivi : Le Comité de transition est en place et ses travaux progressent, avec une mobilisation des unités pour préparer l'arrivée de la prochaine direction, soutenue par une équipe dédiée incluant des expertises en gestion de projet et en gestion du changement, malgré certains enjeux organisationnels et humains, ce qui souligne l'importance de prévoir des mesures d'accompagnement et une préparation adéquate, y compris pour le CA.

La question d'un membre porte sur l'appellation du cadre de compétences, suggérant plutôt l'utilisation du terme « profil de compétences ».

26. Rapport du Comité des ressources humaines du Conseil d'administration

Le président du Comité des ressources humaines (CRH) mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 27 mai.

En plus du tableau des suivis, la communication du vice-recteur aux ressources humaines et aux finances sur différents thèmes ainsi que le portrait des négociations, les autres sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

26.1 **Règlement sur les conditions d'emploi de l'ombudsman, de la directrice ou directeur du Bureau du respect de la personne et de l'auditrice ou l'auditeur interne : révision** (DA-2026-350)

L'élaboration du nouveau Règlement sur les conditions d'emploi de l'ombudsman, de la directrice ou directeur du Bureau du respect de la personne et de l'auditrice ou l'auditeur interne (ci-après le « Règlement ») constitue une première étape pour arrimer le règlement régissant les conditions d'emploi des trois fonctions à d'autres documents normatifs officiels traitant des tâches et activités liées aux dites fonctions, soit le Règlement concernant l'ombudsman, le Règlement pour prévenir et contrer le harcèlement à l'Université Laval, la Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel à l'Université Laval et la Politique sur l'audit interne (ci-après désignés conjointement les « documents sous-jacents »). Les objectifs sont :

– De rapatrier les conditions d'emploi des trois fonctions dans le Règlement sur les conditions d'emploi;
– D'éviter les doublons; et
– D'en uniformiser les dispositions et les termes.

La révision des documents sous-jacents et la mise en place d'une procédure de gestion administrative viendront compléter le Règlement et assurer le traitement adéquat de ces fonctions.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-117

Considérant les recommandations du Comité des ressources humaines,

D'adopter le Règlement sur les conditions d'emploi de l'ombudsman, de la directrice ou directeur du Bureau du respect de la personne et de l'auditrice ou l'auditeur interne, tel qu'il figure au document DA-2026-350; et

D'abroger la résolution CA-2017-225 en ce sens.

26.2 **Priorité CRH 2026 et priorités RH 2026-2027**

L'état d'avancement de la priorité du CRH pour l'année 2026 et les priorités 2026-2027 en matière de ressources humaines (RH) ont été déposés. Force est de constater que la charge de travail requise est importante pour réaliser l'ensemble des projets et des priorités, dont : 1) le cadre de gestion des RH; 2) le déploiement du modèle RH; 3) le programme ÉVO; 4) la gestion des effectifs en période de resserrement budgétaire; 5) la gestion prévisionnelle des RH; et 6) les négociations. Les membres du CRH ont demandé une feuille de route plus claire afin de s'assurer que les projets sont bien séquencés. Une rencontre de planification du Comité de direction pour l'année 2026-2027 est prévue à la mi-juin, dont un des sujets sera la réalisation des priorités RH.

26.3 **Mesures de contrôle des effectifs – Personnel administratif**

Il y a eu une présentation des mesures de contrôle des effectifs du personnel administratif. Le compte-rendu couvrait l'avancement des travaux, le cadre normatif et légal ainsi que l'état de la situation des effectifs. L'aspect positif de cet exercice, c'est qu'il permettra d'en tirer des apprentissages et de poser les bases d'une approche durable pour l'avenir. Des économies substantielles, nécessaires dans le cadre de l'exercice budgétaire sur les effectifs du personnel administratif, seront ainsi réalisées. Les membres du CRH se sont concentrés sur l'approche RH derrière cet effort de compression.

26.4 **Suivi du programme ÉVO**

L'ensemble des travaux de planification s'est terminé le 30 avril 2026, incluant le dossier d'opportunité, le dossier d'affaires et la préparation de l'appel d'offres. Dans l'attente des autorisations gouvernementales nécessaires au lancement du programme, trois scénarios ont été évalués pour la suite des prochains mois. Après discussion, le CRH soutient pleinement le scénario du maintien de l'équipe à effectif réduit permettant de conserver l'expertise interne, tout en réduisant la charge financière pour l'Université. Au cours des prochains mois, l'équipe poursuivra ses travaux sur certains modules, et l'orientation du programme sera réévaluée à l'automne.

HUIS CLOS COURANT

Nominations

27. Ombudsman par intérim (DA-2026-351)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-118

Considérant la recommandation du Comité des ressources humaines,

De prolonger le mandat de Paul Fortier à titre d'ombudsman par intérim du 1er juillet 2026 au 30 août 2026.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-119

Considérant la recommandation du Comité des ressources humaines,

De nommer les personnes suivantes, pour un mandat d'un (1) an, soit du 31 août 2026 au 30 août 2027 :

- Marie Audette à titre d'ombudsman par intérim; et
- Paul Fortier à titre d'ombudsman substitut, selon les besoins.

28. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé et résolu,

CA-2026-120

De lever la séance.

La séance est levée à 19 h 30.

Le président, La secrétaire,

Jean Houde Anne-Marie Laflamme